

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 23 janvier 2019

Contact service presse :

04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)



# Vague de grand froid

L'ARS rappelle les mesures de prévention à tenir et appelle à la plus grande vigilance sur l'usage d'appareils de chauffage d'appoint.

Une chute importante des températures est en cours cette semaine dans la plupart des régions métropolitaines, dont la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec des températures pouvant aller jusqu'à **-15°C** ressenti.

Le grand froid, le vent glacé et la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé (hypothermie, gelures aux extrémités, chutes, aggravations des risques cardiovasculaires, etc.). Ces conditions climatiques présentent aussi un risque d'augmentation d'intoxications par le monoxyde de carbone (CO) en raison de calfeutrages des logements et du recours à l'utilisation de chauffages complémentaires (chauffage mobile d'appoint, brasero, barbecue, appareil à cuisson).

### CONSIGNES POUR PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AU FROID

- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- Pour éviter [les intoxications au monoxyde de carbone](#), faites vérifier vos installations de chauffage et d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.
- Limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque.
- Evitez de sortir avec votre nourrisson ou veillez à bien le couvrir.

#### Si vous devez impérativement sortir

- **Adaptez votre tenue** : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid.

#### Si vous devez utiliser votre voiture

- Prenez une **couverture**, un **téléphone** et vos **médicaments habituels** au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.

#### Si vous devez sortir avec un enfant

- **Multipliez les épaisseurs** plutôt que d'utiliser un seul vêtement très épais.
- Transportez-le de manière à ce qu'il soit **libre de ses mouvements** pour qu'il puisse bouger pour se réchauffer.

**LES NUMÉROS D'URGENCE**

**15 SAMU**  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT  
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

**115 SAMU SOCIAL SOS SANS ABRI**  
Pour signaler toute personne dans la rue, en détresse sociale

Ministère des Solidarités et de la Santé  
République Française

Si vous remarquez une personne en difficulté, appelez le 15 (Samu) ou le 115 (Samu social).

## LE MONOXYDE DE CARBONE NE SE SENT PAS ET NE SE VOIT PAS

Les intoxications au monoxyde de carbone sont un des effets indirects majeurs des vagues de froid. **Elles sont principalement dues au dysfonctionnement d'appareils de chauffage, à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage d'appoint ou d'un groupe électrogène en cas de coupure d'électricité, ou encore lorsque les aérations du logement sont obstruées.**

Le monoxyde de carbone est produit par la combustion incomplète de n'importe quel combustible (bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, pétrole, propane, etc.).

**C'est un gaz incolore, inodore et non irritant et donc indétectable sans appareil spécifique.**

Dans les cas les plus graves, une intoxication au CO peut conduire à une perte de connaissance, un coma, voire un décès.



## LES RECOMMANDATIONS À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU CO

- Ne jamais utiliser **de façon prolongée** un chauffage d'appoint à combustion.
- Ne **jamais utiliser, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue.
- **Ne jamais obstruer** les grilles de ventilation, même par grand froid.
- **Aérer quotidiennement** votre habitation, même par temps froid, au moins 10 minutes par jour.
- **Placer les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur des bâtiments** et ne jamais les utiliser à l'intérieur, y compris dans des lieux tels que cave, garage, remise.

## En cas de soupçon d'intoxication

- **Aérer** les locaux.
- **Arrêter les appareils** à combustion et évacuer les locaux.
- **Appeler les secours** en composant le 15, le 18 ou encore le 112.
- **Obtenir l'avis d'un professionnel** qualifié avant de réintégrer les locaux.